

Charte du collectif **VELUX** dit **Vayû**

QUI

VELUX - contraction de « vent et lumière » en latin - est un collectif d'acteur.ice.s culturel.le.s professionnel.le.s ayant un lien de proximité ou d'appartenance avec Saxon. – de par leurs origines, liens familiaux, résidence, activités professionnelles ou sociales –

MISSIONS

- Valoriser la commune de Saxon à travers une scène culturelle riche, variée et dynamique. Sensibiliser la population par des projets artistiques, à en être spectateur ou même acteurs. Être une référence locale, regrouper les informations.
- Valoriser le travail des artistes et filières professionnelles.
- S'inscrire dans la vie du village et renforcer sa cohésion multiple. Créer, partager, échanger, interagir, culturaliser.
- « prêcher par l'exemple » par des projets concrets.

FONCTIONNEMENT

Prise de décisions : par consensus

Gouvernance : horizontale

Horizontalité

-droits et obligations-

Le risque de l'horizontalité est l'inefficacité, il y a toujours des structures sous-jacentes, un groupe humain sans organisation n'existe pas. Règles de l'art à prendre en considération : Respecter l'obligation de s'exposer à la critique ouverte et l'interdiction de faire semblant d'être au-dessus de la mêlée. Se comporter de manière responsable vis-à-vis du groupe.

Le groupe de personnes en position d'autorité sera diffus, flexible, ouvert et limité dans le temps. Chaque représentant est tenu d'informer régulièrement les membres des avancées, réflexions.

Quelques principes permettant une structuration démocratique :

Pour mener à bien une mission donnée, le collectif désigne ses porte-parole en fonction du thème et des compétences. Ils sont choisis de préférence après avoir manifesté leur désir d'assumer la tâche. Ceux qui se voient confier une forme d'autorité doivent rendre des comptes à ceux qui les ont choisis. L'autorité est répartie entre autant de personnes que possibles, dans

des limites raisonnables. Les informations sont transmises à tous les membres aussi souvent que possible. L'information est synonyme de pouvoir. L'accès à l'information augmente le pouvoir de l'individu. Plus un individu sait comment les choses fonctionnent et ce qui se passe, plus il peut agir efficacement.

EXCLUSION

Si un membre travaille contre les principes du collectif, ou prend la parole au nom des autres, le collectif peut décider de l'exclure. Cette décision se fait par vote.

VALEURS COMMUNES DÉFENDUES

Les artistes ont un rôle d'éducation populaire. Ils sont là pour éveiller, développer le sens critique dans notre société. Modifier les paradigmes existants. Mettre en évidence les injustices, incohérences humaines et sociétales. Ils sont les garants d'un mouvement profond et d'une cohésion sociale inséparables de la démocratie.

« Ce qui est culturel est ce qui relie par le sens, ce qui permet la circulation du sens. Une activité est culturelle dès lors qu'elle ne se réduit pas à une production mais contribue à la communication, en tant que porteuse d'identités, de valeurs et de sens. Les références culturelles ne sont pas des simples composantes qui s'ajouteraient à des besoins dits « primaires », elles relient l'ensemble des activités. C'est pourquoi les droits culturels, conducteurs de sens, renforcent et relient les autres droits. Leur fondement commun : la dignité sous ses mille et une formes. La dignité est individuelle et ne peut en aucun cas être relativisée à quoi que ce soit qui la dépasserait, mais elle est inconcevable sans ses modes de filiation, de transmission, ses écoles, ses communautés, ses patrimoines, ses médias, ses musées, etc. »

Extrait de LES DROITS CULTURELS Enfin sur le devant de la scène ? [Patrice Meyer-Bisch](#)

Observatoire des politiques culturelles | « [L'Observatoire](#) »

LES MEMBRES DE VELUX dit VÂYU s'engagent à respecter et mettre en œuvre les points suivants :

1. Nous ne tolérons pas les comportements oppressifs, il faut entendre par là tout comportement qui vise, consciemment ou inconsciemment, à encourager ou protéger l'autorité d'un groupe ou d'une personne sur une autre. Le collectif défend ainsi une approche intersectionnelle des luttes pour les droits humains.

Nous nous engageons à lutter pour l'égalité de traitement fondée sur :

- le sexe
- l'origine nationale et ethnique
- l'âge
- l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le mode de vie
- l'état civil et la situation familiale
- le handicap et la maladie
- les convictions religieuses
- les opinions politiques et philosophiques
- la langue parlée

2. L'empathie est la condition de toutes les compétences et actions personnelles. Une écoute attentive est une expression de respect et la clé d'une collaboration et d'un «flux» commun. La solidarité et la prévenance font également partie d'un processus réussi.

3. Nous souhaitons soigner la capacité de nous ouvrir, de nous rendre attachables et de nous comporter de manière constructive et cohérente en cas de conflit. Une culture de la confiance permet de soutenir cet engagement. Nous ne pouvons atteindre tout le potentiel des personnes impliquées que dans une atmosphère de travail dénuée de crainte. Nous communiquons sans violence. Nous cultivons un intérêt réel pour les modes de vie et de travail d'autres personnes et nous échangeons d'égal à égal.

4. Les informations doivent être mises à disposition de toutes les personnes impliquées sans distinction afin de permettre l'implication et de donner voix aux fonctions de contrôle. Nous abordons les tabous et nous ne craignons pas les divergences. La transparence signifie aussi d'avoir le courage de thématiser un conflit sans attendre afin de protéger des personnes moins privilégiées.

5. Nous éprouvons et montrons de l'estime pour tous les domaines de travail. Nous respectons les recommandations de rémunération des associations professionnelles respectives et nous engageons en faveur de leur maintien. Cela inclut aussi le respect des prescriptions relatives aux déductions sociales.

6. Nous traitons nos ressources physiques, matérielles et psychiques de manière attentive et durable. Cela implique aussi de transposer si possible des structures et modes de travail éprouvés dans d'autres contextes professionnels. Le travail signifie aussi que tout processus ne doit pas s'achever sur un résultat.

Cette charte est rédigée et adoptée par tous les membres.

Elle est un document fondateur vivant, utile au bon fonctionnement du réseau. Elle peut être modifiée à tout moment.

Annexe : LES DROITS CULTURELS Enfin sur le devant de la scène ? [Patrice Meyer-Bisch](#) Observatoire des politiques culturelles | « [L'Observatoire](#) »

-SIGNATURES-